



DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES TECHNIQUES

Dossier suivi par Loïc PLUSQUELLEC
Email : loic.plusquellec@chamonix.fr
Tél : 04 50 53 75 20

Nos Réf : LP/CB

COMITES DE VILLAGE 2023

LES MOUILLES – LA FRASSE – LES NANTS – LES PLANS – LES BIOLLAYS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 09 NOVEMBRE 2023

Présents :

- Aurore TERMOZ – 1^{re} Adjointe – Service aux personnes et Finance
- Charlotte DEMARCHI – 3^{ème} Adjointe – Logement
- Bernard OLLIER – 5^{ème} Adjoint – Aménagement, Environnement, Énergie renouvelable
- Michèle RABBIOSI – 6^{ème} Adjointe – Vie quotidienne et Protocole
- Patrick DEVOUASSOUX – 8^{ème} Adjoint – Travaux
- Elisabeth ALVARINAS – 9^{ème} Adjointe – Aînés
- Elisabeth CHAYS – Conseillère déléguée – Administration générale
- Laurent COLLIGNON – Conseiller délégué – Forêt, Agriculture, Moyenne montagne
- Jean-Michel COUVERT – Conseiller délégué – Urbanisme
- Marie-Noëlle FLEURY – Conseillère déléguée – Sport, Économie circulaire, Déchet
- Philippe CHARLOT-FLORENTIN – Conseiller municipal – Transport et Mobilité
- Hervé VILLARD – Conseiller municipal – Transition écologique et énergétique

Services:

- Cyrille CLARISSE – Directeur général des services Mairie
- Julien TOURRAL – Cabinet du Maire
- Antoine BEIS – Secrétaire au cabinet du Maire
- Jonas DEVOUASSOUX – Collaborateur à la direction général des Service
- Loïc PLUSQUELLEC – Directeur des infrastructures et des services techniques
- Patrice VAGNET – Directeur adjoint des infrastructures et des services techniques
- Intervenant extérieur – CHAMONIX MOBILITÉ

Excusés :

- Éric FOURNIER – Le Maire
- Jonathan CHIHI – RAVANEL – 2^{ème} Adjoint – Relation Administrative et Participation citoyenne
- Karine MIEUSSET – 4^{ème} Adjointe – Ressources humaines et Tourisme
- Claude JACOT – 7^{ème} Adjoint – Sécurité et Montagne
- Elodie BAVUZ – Conseillère déléguée – Suivi investissement
- Léa DEVOUASSOUX – Conseillère déléguée – Communication
- Juliette MARTINEZ – Conseillère déléguée – Culture et Animation
- Aurélie BEAUFOUR – Conseillère municipale – Sport
- Pierre CARRIER – Conseiller municipal
- Yvonick PLAUD – Conseiller municipal



Patrick DEVOUASSOUX, responsable des conseillers de secteurs, ouvre la séance et remercie tous les riverains, élus et personnels de services présents. Il précise l'importance de pouvoir à nouveau échanger avec la population sur des sujets de vie locale.

Il aborde ensuite les grands projets et chantiers en cours (diaporama ci-joint).

PROJETS POUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE

- Amélioration des transports publics
- Centenaire des Jeux Olympiques de 1924
- Logements
- Fibre optique

COMMUNICATIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

- Réunions publiques :
Pôle d'excellence des sports de montagne
Centre de tri postal
OAP des Saubérands
- Enquêtes publiques :
Cimetière d'Argentière
Révision du PLU
Règlement Local de la Publicité Intercommunal (RLPi)
- Élections Européennes le 9 Juin 2024

Plus d'informations vous seront données dans vos boîtes aux lettres

RÉALISATIONS FAITES OU EN COURS EN 2023

- Zone multisport – Bois du Bouchet
- Piscine extérieure – Centre Sportif Richard Bozon

RÉALISATIONS A PARTIR DE 2024

- Aménagement du carrefour Vallot/Mummery
- Logement ex-MAPA
- Aménagements extérieurs de la piscine
- Aménagement du tour du lac de la plage
- Coupe de bois au Joras

Débat : questions / réponses

SÉCURITÉ

Quelles actions engage la mairie pour empêcher le stationnement gênant sur les voies des bus et les trottoirs ? Où intervient la Police Municipale ?

Le stationnement sur les voies bus et les trottoirs est verbalisable d'une amende de 135 €. Une vigilance de la police municipale sur ces points sera renforcée.

Le stationnement des camping-cars ainsi que celui des camions « maison » est un réel problème dans le bois du Bouchet et plus généralement dans la Vallée de Chamonix (incivilités, agressions verbales, alcoolisation des individus, chiens divagants, déchets, vidanges sauvages des WC ...). Existe-t-il un emplacement de stationnement pour ces véhicules ? Quelle est la réglementation ?

Les camions « maison » peuvent s'installer au camping des Molliasses. Seul ce site leur est réservé. Les polices environnementale et municipale sont limitées devant ce problème qui est en constante augmentation à cause des réseaux sociaux et des nouvelles applications. Il faut que le Préfet soutienne la Mairie de Chamonix dans ces actions. Des aires de services pour camping-cars ont été réalisées pour résoudre les problèmes de salubrité. La première est située à côté du Carrefour Market et la seconde au Parking de Lognan. Au parking du Centre-Ville, la Mairie est en cours de rachat d'un terrain pour créer une plateforme camping-car.

Suite à la construction de la nouvelle piste cyclable, la route du Bouchet entre le carrefour du Fond des Gires et l'arrêt de bus de l'Arveyron est dangereuse à la circulation (manque de marquage, rétrécissement de la chaussée, parking du terrain de pétanque).

La construction de la nouvelle piste cyclable n'a en rien réduit la voie de circulation. La largeur est réglementaire. De plus selon le code de la route, en agglomération le marquage au sol n'est plus obligatoire. L'installation du muret sur la partie départementale est une installation de sécurité réglementaire. En ce qui concerne le parking de la pétanque, une signalisation verticale est installée pour informer de la longueur maximale autorisée sur ces stationnements.

AMÉNAGEMENT PUBLIC ET ENTRETIEN

Qu'est-il possible de faire pour l'aménagement du parking du Biolay (signalisations entrée et sortie, gabarit).

Le secteur, y compris le parking du Biolay, sera remanié avec la construction du funérarium près du cimetière. Une réflexion pour intégrer le parking avec la carte Via Cham est en cours. Tout le secteur (accès parking, accès riverains et Planards ainsi que la voie cyclable et l'arrêt de bus) va être modifié pour fluidifier la circulation.

Est-il prévu d'installer d'autres arceaux à vélo et abris ?

En effet, la Mairie va installer d'autres arceaux à vélo et quelques abris sur différents endroits recensés par les services techniques pour leur fréquentation. Derrière le Temple, Avenue Michel Croz (au centre de l'avenue), Point Isabelle en sachant que la place du poilu va être réaménagée (une seule voie d'accès, agrandissement de

	l'espace vert).
Que pouvez-vous nous dire sur le projet d'aménagement de la patinoire, la salle d'escalade de l'ENSA et l'anneau de vitesse ?	C'est un projet structurant et très coûteux. Il est toujours à l'étude. L'objectif de la Mairie est d'intégrer un complexe comprenant la patinoire, la salle d'escalade, l'anneau de vitesse (toujours en libre accès) et un gymnase (ou attenant). La Mairie veut des aménagements de qualités et de durabilité. De plus sous le futur pôle multi sports il est envisagé un parking souterrain de 300 places financé par la commune.
Quels travaux vont être effectués Chemin des cristalliers (entre le passage à niveau de la MBC et la pierre à Orthaz) ?	De gros travaux sur le réseau d'eau vont être engagés sur cette section en 2025 car celui-ci est très abîmé. Lors de ces travaux, nous terminerons l'aménagement pour faire respecter la vitesse et empêcher le stationnement sauvage.
Quelles informations pouvez-vous nous apporter sur l'aménagement du skate parc ?	Le skate parc va être agrandi sur la partie nord. Comme vu avec l'association, une partie sera dédiée aux plus petits. La zone sera renaturalisée pour empêcher le stationnement sauvage et le ruisseau sera busé.

ENVIRONNEMENT

Tous les samedis les moloks des Périades sont saturés de dépôts sauvages.	La commune enlève de plus en plus de tonnes de déchets par an. Malgré les deux déchetteries gratuites pour les usagers et une ressourcerie, ainsi que plus de passage au moloks, il y a une constante augmentation des incivilités. La Mairie rappelle que tout dépôt sauvage est amendable.
---	--

TRANSPORT ET MOBILITÉ

Que pouvez-vous nous dire sur la carte Via Cham et les transports ?	Toutes les cartes Via Cham seront valables jusqu'à fin février 2024 pour ceux qui ne l'ont pas encore renouvelée. Elle sera toujours gratuite pour les enfants scolarisés jusqu'à leurs 18 ans révolus. Nous sommes toujours en réflexion pour la gratuité des seniors (à partir de quel âge). La carte vous permet l'accès gratuit au train et bus ainsi que des réductions dans différents sites.
Pourquoi avoir retiré l'arrêt du Fond des Gires ?	Cet arrêt faisait doublon et engendrait des nuisances pour les riverains. Il a été déplacé vers la médiathèque.

DIVERS

Depuis que les Planards ont installé une barrière pour l'accès à leur parking, il est de plus en plus difficile d'accéder aux terrains privés. Aucune concertation avec les riverains.	La Mairie ne peut se positionner car il s'agit de terrain privé. Nous pouvons leur en parler et faire remonter vos problèmes. Mais c'est à chaque propriétaire de les contacter directement pour trouver une solution.
Où en est le projet de la place mont blanc ?	Un accord doit être trouvé entre la Mairie et la résidence mais les négociations ne sont pas simples. Une assemblée exceptionnelle doit se dérouler en fin d'année pour une décision définitive. Mais le projet initial de la Mairie est de couvrir dans son intégralité les places de stationnement.

QUESTIONS PARTICIPATION CITOYENNE

Réparation ascenseur bibliothèque

Remettre en place la commission municipale « accessibilité » dont PMR pour identification des points noirs, proposition des priorités

Il est 21H00, clôture de la séance.

Le Conseiller de Secteur

Patrick DEVOUASSOUX,

